

Vie du village *Bloc note - Pêle-mêle*



Le 12 Avril dernier, le club des fils d'argent a organisé son 30ème Anniversaire.
Mr le conseiller général Dominique Lachaux ainsi que Mr Le Maire Jacques Boullenger et Mme Dutertre 1ere adjointe, ont assisté à cette journée, qui fut un succès.



Nous avons été tristes d'apprendre les décès de:
- Mr Pierre LEHOUX le 25 Mars 2008 à TOURS
- Mr Pierre BLEMUS Ancien Conseiller Municipal le 4 Avril 2008 à St-Cyr sur Loire
- Mme Yvette VASLIN le 30 Avril 2008 à TOURS
«Le conseil présente ses condoléances aux familles.»



- Petit rappel amical, au sujet du bruit.
«Pour construire ensemble et pour bien vivre à Charentilly»
EXTRAIT DE L'ARRETE PREFECTORAL
« BRUITS DE VOISINAGE »
du 24 avril 2007

Article 19 : Les travaux de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, compresseurs à air ou haute pression, moto-pompe pour le prélèvement d'eau et/ou l'arrosage, ... dont le bruit est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, ne peuvent être effectués que les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00, les dimanches et les jours fériés de 10h00 à 12h00.

Article 20 : Tout possesseur d'animaux ou toute personne ayant la garde d'animaux, en particulier de chiens ou d'animaux de basse-cour, doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour empêcher les bruits de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme.



Un permis à avoir

Le mardi 12 février, un gendarme est venu à l'école de Charentilly pour présenter le permis-piéton aux CE2 et aux CM1. Il a donné un petit livret à chaque élève : les enfants devaient lire et apprendre les règles à respecter quand on est piéton.

Les enfants se sont entraînés à l'école en passant trois tests. Le lundi 28 avril, le gendarme est revenu à l'école pour faire passer l'examen du permis-piéton : un test de 12 questions.

Après avoir corrigé, presque tous les enfants ont eu leur permis-piéton, 6 enfants sur 28 ont eu 20/20. Tout s'est terminé par un goûter, en présence de Mme Bouin, directrice de l'école et de Mme Dutertre qui représentait la mairie.

Les élèves de CE2 – CM1



CARNAVAL



Dimanche 27 avril 2008 après-midi a eu lieu un bien sympathique carnaval dans notre petit village. Les enfants, parents, amis et familles ont fait le tour du village au son de rythmes brésiliens qui invitaient à la fête.

Des princesses radieuses ont cotoyé des héros tout droit sortis des bandes dessinées et tous ont pris plaisir à déambuler dans les rues. Ensuite, tout ce petit monde s'est retrouvé à la salle des fêtes où gaufres, crêpes et boissons leur étaient proposées. Le soleil étant de la partie, tout le monde a pu profiter de ce bel après-midi.

Ce fut un moment magique où les enfants ont pris plaisir à se déguiser et où les parents ont retrouvé un peu de leur âme d'enfant. Quelle joie de profiter de ces moments de bonheur parmi les enfants!



Les photos de cet événement sont visibles sur le site Internet:
<http://charentilly.bel37.fr/carnaval.html>

L'association de parents d'élèves de charentilly est à l'origine de cette journée



Pour mieux vous servir

Les horaires d'ouverture de la mairie ont été adaptés à partir du mois de Mai.
Vous noterez:

Le Mercredi : de 8h00 à 12h00 et **de 14h00 à 19h00**

Charentilly



L'Echo du Conseil

Avril 2008

INFOS PRATIQUES

La Mairie
1 place Andrée Cousin
37390 Charentilly

Tel : 02 47 56 65 46 - Fax : 02 47 56 53 56
Email : mairie.charentilly@wanadoo.fr

Mr le Maire et ses Adjointes reçoivent en semaine sur rendez-vous.

Horaires d'ouverture au public

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : de 8h00 à 12h00
Mercredi : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 21 AVRIL 2008 A 20 HEURES 30

Remboursement des frais de transport.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité du remboursement des frais de déplacements des délégués des différents établissements publics de coopération intercommunale (E.P.C.I.) pour se rendre aux réunions plénières, ainsi que ceux des membres du Conseil municipal pour se déplacer aux séances de formation.

Indemnités du maire et des adjoints.

Le Conseil municipal:

- Fixe à l'unanimité au taux de 43 % pour le Maire et de 16,5 % pour chacun des adjoints de l'indice brut 1015 de la fonction publique, et ce à partir de la prise en fonction soit à compter du 21 mars 2008.

Délégation du Conseil municipal au Maire au titre de l'intitulé 4 de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'autoriser le Maire à appliquer intégralement les dispositions de l'article L 2122-12- 4ème alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la limite de 206 000 € HT au 1er janvier 2008 pour les travaux et dans la même limite pour les marchés de fournitures et services.

- Décide d'autoriser le Maire ou les adjoints délégués à signer les marchés à intervenir.

Taux d'imposition 2008.

Lors de la Commission des finances du lundi 14 avril 2008, le tableau de l'état de notification des taux d'imposition de 2008 de la taxe d'habitation et des taxes foncières a été présenté.

Les bases d'imposition dépendent du bien concerné évalué par le service du cadastre.

A cette base s'applique le taux fixé par le Conseil municipal, le résultat de l'opération étant le produit de l'impôt à recouvrer auprès du contribuable.

Les Services fiscaux ayant revalorisé pour l'année 2008 les bases d'imposition de 1,6 %, alors que l'inflation (décembre 2007/décembre 2008) a été de 2,6 %, le Maire propose de maintenir le « pouvoir d'achat » de la recette fiscale en majorant de 1 % les trois taux d'imposition.

(Selon l'INSEE, l'évolution des prix de mars 2007 à mars 2008 est de 3,2)

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les taux 2008 à :

Taxe d'habitation	14,38 % (14,24 % en 2007)
Taxe foncière sur la propriété bâtie	22,08 % (21,86 % en 2007)
Taxe foncière sur la propriété non bâtie	44,44 % (44,00 % en 2007)

Commission communale des impôts directs.

A l'issue du renouvellement des Conseils municipaux, une nouvelle Commission communale des impôts locaux doit être mise en place. Son rôle porte sur le contrôle des évaluations des biens établis par le service du cadastre. La liste des membres proposés est affichée en mairie.

Schéma de cohérence territoriale (SCOT).

Le projet du SCOT du Nord Ouest de la Touraine a été arrêté le 3 mars 2008 par le Comité syndical. Le Conseil municipal doit formuler son avis avant le 30 juin 2008. Chaque conseiller devra consulter ce document sachant qu'il en sera débattu lors d'une Commission d'urbanisme.

Acceptation du don de Mr Joël Pélicot.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le don de Mr Joël Pélicot de la parcelle 125 section AH de 1 230 centiares au lieu-dit « Le Grand Cimetière ». Au nom de la commune, le maire remercie chaleureusement Mr Pélicot.

Comptes-rendus des Commissions.

- Cadre de vie – environnement : Réunions des 8 et 21 avril à 20 heures. Une réflexion a été entamée pour aboutir à un fleurissement harmonieux du village.

- Urbanisme – Bâtiments : Réunion du 9 avril à 20 heures. P.L.U : nous en sommes à mi-parcours, il reste le zonage et le règlement à élaborer par la Commission d'urbanisme.

- Salle omnisports : un nouvel appel d'offres va être lancé par la Communauté de communes Gâtine et Choisilles. Après réflexion, l'emplacement initialement prévu semble être le plus adapté.

- Boulangerie : sont évoqués les problèmes soulevés par le boulanger. Patrimoine communal : un diagnostic de l'ensemble sera réalisé à l'occasion d'une prochaine visite.

- Finances : Réunion du 14 avril à 20 h. La Commission a examiné les articles des dépenses de fonctionnement du budget principal 2008. Les diverses demandes de subventions seront à examiner courant mai.

- Voirie – Réseaux : Réunion du 19 avril à 8 heures 30. Rue des Maileries, en face de la boulangerie et des locaux Touraine Logement, la mise en œuvre de bordures hautes est décidée pour sécuriser le trottoir.



Élections des délégués communaux au syndicat SATESE
Mr Joël Pélicot est élu délégué titulaire et Mr Marc Rué délégué suppléant.

Comptes-rendus des Établissements publics intercommunaux (CCGC et Syndicats)

Syndicat Gendarmerie du 8 avril 2008 en mairie de La Membrolle sur Choisille

Sont élus : Président : Mr Mérel, maire de La Membrolle sur Choisille.
Vice-président : Mr Nivet, conseiller municipal de Chanceaux sur Choisille.

Il a ensuite été procédé à la mise en place administrative du syndicat (délégation au président, indemnités de fonction, divers).

Le budget 2008 a été voté.

Syndicat d'adduction eau potable du 16 avril en mairie de Semblançay :

Sont élus : Président : Mr Trystram, maire de Semblançay.

Vice-présidents : Mr Auvray, Mr Marchand, Mr Motard.

Le syndicat va poursuivre la recherche d'un forage qui devra assurer un débit de 50 m3 à l'heure.

Syndicat du collège du Parc à Neuillé Pont Pierre du 18 avril au collège :

Sont élus : Président : Mr Magnan ; vice-présidents : Mr Deligny et Mr Lehagre.

Les compétences du syndicat s'étendent au transport scolaire et au service de restauration des élèves du collège.

Syndicat de la Choisilles et de ses affluents à la mairie de la Membrolle sur Choisille le 21 avril :

Sont élus : Président : Mr Mérel, maire de la Membrolle S/C

Vice-président : Mr Reille, maire de Nouzilly.

Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles à Saint Antoine du Rocher le 18 avril 2008 :

Les dix communes du canton sont chacune représentées par trois délégués soit au total 30 délégués.

Sont élus : Président : Mr Martineau, maire de Beaumont la Ronce.

1er vice-président : Mr Esnault maire de Rouziers de Touraine.

2ème vice-président : Mr Cormery maire de Pernay.

3ème vice-président : Mr Boullenger maire de Charentilly.

Les différentes commissions seront nommées le 28 avril. Toutes les communes doivent proposer leurs membres représentatifs composés d'un titulaire et d'un suppléant par commission.

Le Conseil communautaire a désigné comme représentants auprès du syndicat mixte Pays Loire Nature Mr Pélicot et Mr Auvray.

Le Conseil communautaire a élu comme représentants au sein du schéma de cohérence territoriale (SCOT) Mr Martineau, Mr Esnault, Mr Trystram, et Mr Auvray.

Questions diverses.

Skate parc : Une pétition signée de jeunes de la commune avait été déposée en mairie fin 2007. Elle exprime le désir de voir se réaliser une piste de skate. Le dossier est confié à la commission sports et loisirs pour examen.

Le correspondant communal de défense : La candidature de madame Yvette Dutertre est retenue.

Éclairage public : La maintenance de l'éclairage public après minuit durant les week end est soumise à la réflexion du Conseil municipal. Cette initiative permettrait aux occupants de la salle polyvalente ainsi qu'aux clients du restaurant d'aller et venir après cette heure sans difficultés.



Prochaine réunion du Conseil municipal le 19 mai à 20 heures 30.

